

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES*

SÉANCE DU 05 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de février, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en Mairie principale, Salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Xavier HAQUIN.

Le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures. Il est procédé à l'appel nominal :

PRÉSENTS :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, M. RAVIER, Mme CASTRO FERNANDES, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoint au Maire*

M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, Mme DEHAS, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, M. GODARD, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. PERROT, M. MELO DELGADO, M. BAY, M. KHINACHE, Mme DAHMANI, *Conseillers Municipaux*

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme DUPUY

(pouvoir à M. HAQUIN)

Mme LEMARCHAND

(pouvoir à Mme DEHAS)

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE

(pouvoir à M. BLANCHARD)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

Mme THYS

(pouvoir à M. GODARD)

Mme BARIL : arrivée à 19h08

M. ANNOUR : arrivé à 20h05

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. KNOBLOCH qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I- INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**II- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 DECEMBRE 2024**

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Pour : 34

III- COMMUNICATIONS DU MAIRE**Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

IV - AFFAIRES GENERALES**1) Information relative à la demande de protection fonctionnelle du Maire d'Ermont*****Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **DONNE ACTE** de l'information relative à la demande d'octroi de la protection fonctionnelle du Maire en application des dispositions de l'article L. 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) Désignation de représentants du Conseil municipal au sein des Commissions permanentes communales***Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **DÉSIGNE** les membres composant la Commission « Affaires Générales, Finances », à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - M. D. LEDEUR
- (1) - Mme V. CASTRO FERNANDES
- (1) - Mme A. APARICIO TRAORE
- (1) - Mme C. CHESNEAU MUSTAFA
- (1) - M. M. KEBABTCHIEFF
- (1) - Mme J. DUPUY
- (1) - M. J. NACCACHE
- (1) - M. B. BLANCHARD
- (2) - M. JF. HEUSSER
- (3) - Mme V. BARIL
- (4) - M. JF. BAY
- (5) - M. Y. KHINACHE

- **DÉSIGNE** les membres composant la Commission « Attractivité du territoire et Cadre de vie », à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - M. B. BLANCHARD
- (1) - M. E. RAVIER
- (1) - Mme G. SANTA CRUZ BUSTAMANTE
- (1) - M. B. ANNOUR
- (1) - Mme M. GUTIERREZ
- (1) - Mme N. DE CARLI
- (1) - Mme C. CHESNEAU MUSTAFA
- (1) - Mme A. APARICIO TRAORE
- (2) - M. JF. HEUSSER
- (3) - M. C. PERROT
- (4) - M. JF. BAY
- (5) - M. Y. KHINACHE

- **DÉSIGNE** les membres composant la Commission « Solidarité et Cohésion sociale », à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - Mme A. MEZIERE
- (1) - Mme F. DEHAS
- (1) - M. O.KNOBLOCH
- (1) - M. N. GODARD
- (1) - Mme F. GUEDJ
- (1) - Mme G. SANTA CRUZ BUSTAMANTE
- (1) - Mme N. BENLAHMAR

- (1) - M. Y. CARON
- (2) - Mme C. CAUZARD
- (3) - M. C. PERROT
- (4) - M. C. MELO DELGADO
- (5) - Mme S. DAHMANI

- (1) liste « Ensemble, renforçons nos liens »
- (2) liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »
- (3) liste « Ermont Renouveau »
- (4) groupe « Envie d'Ermont »
- (5) groupe « J'aime Ermont »

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

3) Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal à vocation unique de Restauration Collective d'Ermont et de Bessancourt (SIRCEB)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PROCÈDE** à la désignation des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal à vocation unique de Restauration Collective d'Ermont et de Bessancourt comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
- M. Xavier HAQUIN	- M. Didier LEDEUR
- M. Joël NACCACHE	- M. Nicolas GODARD
- Mme Assetou APARICIO TRAORE	- Mme Najat BENLAHMAR
- M. Yannick CARON	- Mme Carole CHESNEAU MUSTAFA
- Mme Angélique MEZIERE	- Mme Fazila DEHAS

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 25

Abstentions : 9 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée ») ; (Mme BARIL, M. PERROT de la liste « Ermont Renouveau ») ; (M. MELO DELGADO, M. BAY du groupe « Envie d'Ermont ») ; (M. KHINACHE, Mme DAHMANI du groupe « J'aime Ermont »)

4) Convention de mise à disposition des installations de tir appartenant à l'association CTP 357 de Montmorency pour l'entraînement des policiers municipaux de la Commune

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'association CTP 357 sise à Montmorency, relative à l'organisation de formations d'entraînement au tir pour les agents de la Police municipale d'Ermont ;
- **PRÉCISE** que la présente convention d'une durée d'un an prendra effet à compter du 1^{er} février 2025 et sera reconduite tacitement par périodes d'un an ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

5) Convention de mise à disposition des installations de tir appartenant à l'association S.E.T de Louvres pour l'entraînement des policiers municipaux de la Commune

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'association S.E.T sise à Louvres, relative à l'organisation de formations d'entraînement au tir pour les agents de la Police municipale d'Ermont ;
- **PRÉCISE** que la présente convention d'une durée d'un an, prendra effet à compter du 1^{er} février 2025 et sera reconduite tacitement par périodes d'un an ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

6) Modification des modalités de mise à disposition de caveaux d'occasion au sein des cimetières communaux au profit des habitants de la Commune

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ABROGE** la délibération n°2023/185 du Conseil municipal du 15/12/2023 ;
- **AUTORISE** la mise à disposition de caveaux d'occasion au sein des deux cimetières communaux, conformément aux modalités et conditions définies par le service Etat-Civil / Elections / Cimetières ;
- **DIT** que cette mise à disposition s'effectuera selon les stocks disponibles et en l'état, sous réserve d'une inspection préalable garantissant la conformité aux normes de sécurité et de respect des règlements funéraires en vigueur ;

- **DIT** que les tarifs appliqués pour les caveaux d'occasion seront différenciés en fonction du nombre de places ;
- **DIT** que les tranches tarifaires seront établies comme suit :
 - Caveau traditionnel à une place : 359 €
 - Caveau traditionnel à deux places : 512 €
 - Caveau traditionnel à trois places : 717 €
 - Caveau traditionnel à quatre places : 922 €
 - Caveau simple tête bêche 2 places : 615 €
 - Caveau double tête bêche 4 places : 922 €
 - Cavurne : 82 €

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

7) **Détermination des indemnités de fonction des élus municipaux dans le cadre de l'enveloppe indemnitaire globale**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ABROGE** la délibération n°2024/180 du Conseil municipal du 6 décembre 2024 et la remplace par les dispositions suivantes ;
- **ADOpte** les indemnités maximales pour le Maire et les 8 Adjoints au Maire, pour constituer l'enveloppe globale :
 - a) le Maire : l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 90% (taux maximal de la strate) ;
 - b) les 8 Adjoints au Maire : l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 33% (taux maximal de la strate) multiplié par 8 ;
- **FIXE**, dans le cadre de cette enveloppe globale (hors majorations), les taux des indemnités de fonctions du Maire, des 8 Adjoints au Maire, des 5 Conseillers municipaux Délégués et des 21 autres Conseillers municipaux, comme suit :
 - a) Indemnité du Maire : L'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 60,122% ;
 - b) Indemnité des 3 premiers Adjoints au Maire : l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 27,67% ;
 - c) Indemnité des 5 autres Adjoints au Maire : l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 21% ;
 - d) Indemnité des 5 Conseillers municipaux Délégués : l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 8,621% ;
 - e) Indemnité des 21 autres Conseillers municipaux : l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 2,05%.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

8) **Détermination des majorations applicables aux indemnités de fonction des élus municipaux votées dans le cadre de l'enveloppe indemnitaire globale**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ABROGE** les dispositions de la délibération n°2024/181 du Conseil municipal du 6 décembre 2024 et les remplace par les suivantes :

I. APPLIQUE :

➤ **Au Maire :**

- a. la majoration de 110%, au titre de la perception au cours d'un des trois derniers exercices de la Dotation de Solidarité Urbaine ; soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 110% (taux maximal de la strate supérieure) multiplié par 60,122% (taux de la première répartition) et divisé par 90% (taux maximal de la strate) ;
- b. et la majoration de 15% (pour le chef-lieu de canton) ; soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 15% multiplié par 60,122% (taux de la première répartition).

➤ **Aux 3 premiers Adjoints au Maire :**

- a. la majoration de 44%, au titre de la perception au cours d'un des trois derniers exercices de la Dotation de Solidarité Urbaine ; soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 44% (taux maximal de la strate supérieure) multiplié par 27,67% (taux de la première répartition) et divisé par 33% (taux maximal de la strate) ;

- b. et la majoration de 15% (pour le chef-lieu de canton) ; soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 15% multiplié par 27,67% (taux de la première répartition).

➤ **Aux 5 autres Adjointes au Maire :**

- a. la majoration de 44%, au titre de la perception au cours d'un des trois derniers exercices de la Dotation de Solidarité Urbaine ; soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 44% (taux maximal de la strate supérieure) multiplié par 21% (taux de la première répartition) et divisé par 33% (taux maximal de la strate) ;
- b. et la majoration de 15% (pour le chef-lieu de canton) ; soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 15% multiplié par 21% (taux de la première répartition).
- **Aux 5 Conseillers municipaux Délégués :** application de la majoration de 15% (pour le chef-lieu de canton), soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 15% multiplié par 8,621% (taux de la première répartition).

II. ET PRECISE QUE :

- a) Le montant des indemnités de fonctions des élus de la Commune suivra l'évolution du traitement de base des fonctionnaires ;
- b) Le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions allouées aux élus de la Commune sera annexé à la présente délibération ;
- c) Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au Budget Communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Pour : 34

9) **Modification du tableau des effectifs**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les créations des postes « d'Adjoint au Chef de Production/Livraison », « de Responsable magasinier », « de magasinier », « de 3 cuisiniers », « de 8 agents de restauration polyvalents » et « d'1 agent d'entretien polyvalent » de catégorie hiérarchique C, à temps complet, relevant de la filière technique ouverts sur un grade du cadre d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques ou un grade du cadre d'emplois des adjoints techniques, en fonction des emplois ;
- **DIT** que les candidat(s) devront être titulaires d'un diplôme ou d'un titre dans le domaine ou justifier d'une expérience sur un poste similaire ;
- **DECIDE** que les postes pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public (contrat à durée déterminée d'une durée maximale d'un an renouvelable dans la limite d'une durée totale de deux ans), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 332-14 (vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) du Code Général de la Fonction Publique ;
- **PRECISE** que pour les postes susvisés, le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et en fonction de la qualification détenu et le cas échéant de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat ;
- **PROCEDE** aux dites créations de postes ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Pour : 34

10) **Convention entre la ville d'Ermont et Val d'Oise Habitat (VOH) pour la gestion en flux annuel des logements sociaux**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la proposition de convention reçue du bailleur VAL D'OISE HABITAT ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Pour : 34

11) **Convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale pour l'impression des supports municipaux de communication**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant l'impression des supports municipaux de communication pour le CCAS d'Ermont et la Commune d'Ermont ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Pour : 34

V - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

- 1) Attribution de subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2025 : Signature de conventions d'objectifs et de moyens avec les associations percevant une subvention publique supérieure à 23 000 euros

Arrivée de M. ANNOUR à 20h05

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ATTRIBUE** aux associations et établissements publics locaux, les subventions communales pour l'année 2025, telles que fixées ;
- **DIT** que ces subventions seront inscrites au Budget Primitif pour l'année 2025 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer une convention annuelle d'objectifs et de moyens avec les associations percevant une subvention publique supérieure à 23 000 euros ;
- **PRÉCISE** que le versement des subventions sera effectif sur la base des crédits ouverts au budget primitif pour l'année 2025 du budget principal de la Commune.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 31 Pour : 31
M. GODARD, M. LAROZE, M. HEUSSER et M. PERROT ne prennent pas part au vote.

- 2) Convention de mise à disposition du local municipal situé 55, rue Louis Savoie, au profit de l'association « Comité d'entente des anciens combattants d'Ermont »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition pour une durée d'un an et à titre gracieux, du local municipal situé 55, rue Louis Savoie à Ermont, au profit de l'association « Comité d'entente des anciens combattants d'Ermont » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- 3) Approbation de la souscription au lot 4 Interconnexions, Internet, Infrastructures Systèmes, Réseaux et Télécommunications, Sécurité des Systèmes d'Information (marché 2020100) dans le cadre du groupement de commande avec le SIPPEREC

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la souscription au lot 4 « Interconnexions, Internet, Infrastructures Systèmes, Réseaux et Télécommunications, Sécurité des Systèmes d'Information » (marché 2020100) dans le cadre du groupement de commande avec le SIPPEREC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- 4) Convention de service d'achat centralisé, lot 005, avec le Groupement d'Intérêt Public « Resah » (réseau des acheteurs hospitaliers) pour la fourniture de solutions d'impression numérique libre-service et de gestion électronique des documents et courriers

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la convention de service d'achat centralisé (marché 2023-R045) lot 005, avec le Groupement d'Intérêt Public « Resah » (réseau des acheteurs hospitaliers) pour la fourniture de solutions d'impression numérique libre-service et de gestion électronique des documents et courriers ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

VI- EDUCATION ET APPRENTISSAGES

- 1) Crédits scolaires et autres subventions pour l'année 2025 – abrogation de la délibération n°2024/202 du 6 décembre 2024

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ABROGE** la délibération n°2024/202 du 6 décembre 2024 ;
- **FIXE** les nouveaux montants des crédits scolaires, subventions et indemnités pour l'année 2025 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les conventions afférentes ;
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget communal 2025.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 32
Contre : 1 (Mme CAUZARD de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée ») ;

Abstentions : 2 (M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

Mme LACOUTURE a présenté un amendement à ce projet de délibération. Il a été rejeté avec 30 voix contre et 5 voix pour (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée ») et (Mme BARIL , M. PERROT de la liste « Ermont Renouveau)).

- 2) Aide financière au projet pédagogique de l'école maternelle Eugène DELACROIX pour l'année scolaire 2024/2025

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le soutien financier, pour un montant de 1 000€, octroyé à l'école maternelle Eugène DELACROIX ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits de dépenses seront inscrits aux chapitres et articles concernés du budget 2025 de la Commune.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- 3) Attribution d'une subvention communale au collège Jules FERRY pour le financement de deux séjours scolaires

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 1 700 € au collège Jules FERRY, aux fins de contribuer à l'organisation de deux séjours :

Collège Jules FERRY		Nombre de jours	Nombre d'enfants	Montant octroyé
1	Séjour en Normandie	2	53	900€
2	Séjour sportif à Pléneuf Val André	5	50	800€

- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à mandater l'aide financière visée et à signer tous documents en lien avec la mise en œuvre de ce projet ;
- **DIT** que les crédits de dépenses seront inscrits aux chapitres et articles concernés du budget primitif 2025 de la Commune.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- 4) Actualisation de la charte de coopération entre les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) et les enseignants

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'actualisation de la Charte de coopération entre les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et les équipes enseignantes ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- 5) Renouvellement de la convention Territoriale Globale (CTG), avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise et tout document y afférent ;
- **PRECISE** que la présente délibération sera notifiée à la CAF.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- 6) Chantiers Jeunes 2025 : Validation du règlement

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le règlement fonctionnel du dispositif « chantiers jeunes », qui rentrera en application à compter du 1^{er} février 2025.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

7) **Renouvellement du label de la structure Information Jeunesse pour la période 2025-2030****Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le projet de renouvellement de la labellisation pour la Structure Information Jeunesse ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le renouvellement du label « Structure Information Jeunesse » auprès de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et à signer le dossier de demande de labellisation pour la période 2025-2030 et tous documents afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

8) **Centres socio-culturels et Maison de quartier des Espérances : Approbation d'une demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre de « l'Aide au Développement Social »****Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise une aide financière de 15 900 euros afin de mener à bien différentes actions organisées par les Centres socio-culturels et la Maison de Quartier des Espérances ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

9) **Centres socio-culturels et Maison de Quartier des Espérances : Approbation d'une demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre des « Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents »****Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise une aide financière de 4 100 euros afin de mener à bien différentes actions organisées par les Centres socio-culturels et la Maison de Quartier des Espérances ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents aux dispositifs éligibles au Label « REAAP 2025 ».

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

10) **Approbation du règlement intérieur des Lieux d'Accueils Enfants-Parents (LAEP) des Centres Socio-Culturels et de la Maison de Quartier des Espérances****Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le règlement intérieur des Lieux d'Accueils Enfants-Parents des Centres Socio-Culturels et de la Maison de Quartier des Espérances ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette demande

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

VII - FINANCES1) **Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025****Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025 ;
- **VALIDE** les orientations proposées par la majorité municipale, à savoir :
 - o La priorisation des projets d'investissements structurants tout en limitant le recours à l'emprunt ;
 - o La rationalisation des dépenses de fonctionnement sans altérer la qualité du service public ;
 - o La recherche de financements externes et partenariats pour soutenir les projets programmés.
- **DONNE ACTE** de ladite présentation.

2) **Taxes directes locales pour 2025 : vote des taux communaux****Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition tels que ci-dessous :
 - o Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) : **15,42 %**
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : **35,22 %**
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **82,41 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

- **AUTORISE** le Maire à procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- 3) Sollicitation de l'aide départementale, « Lutte contre la désertification médicale », dans le cadre de l'acquisition du bien sis 14 rue de la République, parcelle cadastrée section AE n°1

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités et plus précisément dans le cadre de l'aide de « Lutte contre la désertification médicale » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- 4) Travaux de rénovation énergétique au sein des écoles Louis Pasteur et Victor Hugo 2 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise et du fonds DSIL 2025 (Dotation de soutien à l'investissement local)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à effectuer des travaux de rénovation énergétique au sein des groupes Scolaires Louis Pasteur et Victor Hugo 2 ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités et plus précisément dans le cadre de l'aide possible découlant de la rénovation/restructuration d'une école ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat via la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2025 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- 5) Vente de gré à gré d'un bien communal – Balayeuse MC 210 AZURA FLEX à l'entreprise FAYOLLE et FILS

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** la vente de la balayeuse MC 210 AZURA FLEX de 2017 à l'entreprise FAYOLLE et FILS au prix de 22 000 € ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant légal, à prendre toutes diligences nécessaires pour aboutir à la vente de gré à gré de ce bien meuble dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et à signer les actes de vente correspondants ;
- **DIT** que la recette sera inscrite au budget communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

VIII - APPROBATIONS ET REGLEMENTS DIVERS

- 1) Proposition de vœu du groupe « Ermont citoyen, la Gauche rassemblée » : Accès équitable aux équipements municipaux pour tous les groupes siégeant au Conseil municipal

Le CONSEIL MUNICIPAL sur proposition du groupe « Ermont citoyen, la Gauche rassemblée :

- **DECIDE** que l'ensemble des groupes siégeant au conseil municipal peuvent utiliser les salles des bâtiments municipaux de façon équitable, en dehors de tout contexte électoral dans le but de rencontrer la population, de partager les bilans et les projets dont ils sont porteurs ;

Ainsi les salles, telles que la salle Club House du gymnase François Rudes, l'auditorium du Con-servatoire, la salle du mutli-accueil des Gibus, la salle du centre socio culturel des chênes viendront s'ajouter aux salles dont la réservation est d'ores et déjà possible à savoir la salle du foyer des anciens, la salle de l'Arche et le pavillon Noël Seyssen aux mêmes conditions pour tous les groupes siégeant au Conseil Municipal.

Les groupes s'engageant en contrepartie à occuper les lieux sur des horaires qui ne conduisent pas à une surcharge de travail et de présence pour les agents municipaux,

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 7

Contre : 26 (Liste « Ensemble, renforçons nos liens) ;

Abstentions : 2 (Mme BARIL, M. PERROT de la liste « Ermont Renouveau ») ;

Pour : 7 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée ») ; (M. MELO DELGADO, M. BAY du groupe « Envie d'Ermont ») ; (M. KHINACHE, Mme DAHMANI du groupe « J'aime Ermont »)

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h11.



Pour extrait conforme,

[Signature]
Le Maire
Conseiller départemental du Val d'Oise
Xavier HAQUIN

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 05 février 2025 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

PUBLIÉ le 12 FEVRIER 2025